

Organisation mondiale de la santé (OMS)
Intervention du Premier ministre, Arthème Ahoomey-Zunu

20 mai 2014, Genève

Je voudrais, avant tout propos, de saisir cette opportunité qui m'est offerte pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de cette 67ème session de l'Assemblée Mondiale de la Santé et vous souhaiter pleins succès dans l'accomplissement de votre mission.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le monde et surtout les pays en développement, sont en proie aux inondations, aux sécheresses, aux ouragans bref à des bouleversements de conditions climatiques qui, non seulement affectent la vie économique et exacerbent la pauvreté des populations de ces régions, mais pire encore, font des sans abris, des réfugiés climatiques et des morts.

Les changements climatiques sont un phénomène qui prive totalement l'homme de ses droits les plus indispensables tels que le droit à l'habitat, le droit à la nourriture, le droit à l'épanouissement et au divertissement.

Les ministres de la Santé de la région Afrique de l'OMS, réunis à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, du 29 août au 2 septembre 2011, à l'occasion de la 61ème session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, ont adopté une résolution sur le cadre d'adaptation de la santé publique au changement climatique.

Ce cadre, conçu pour fournir une réponse coordonnée globale, basée sur des données factuelles, aux besoins d'adaptation des pays africains au changement climatique en matière de santé publique, a pour finalité d'accompagner les engagements et les priorités des gouvernements africains par rapport au Cadre d'adaptation de Cancun relatif au changement climatique.

La même année, les ministres africains en charge de l'Environnement, réunis à Bamako au Mali, lors de la 4ème session spéciale de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement, ont demandé à la Commission de l'Union Africaine, au Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à l'Organisation Mondiale de la Santé et aux

autres partenaires au développement, d'apporter leur appui technique et financier à la mise en œuvre du cadre d'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la région africaine, adopté à travers la mise en place d'un mécanisme approprié. Mesdames et Messieurs,

Au Togo, comme dans la sous-région, les changements climatiques, entraînent des catastrophes telles que les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière qui compromettent sérieusement notre développement économique et la sécurité de nos populations déjà vulnérables.

Devant ces menaces, vous comprenez la vive préoccupation des Etats. Les perturbations climatiques et les cataclysmes qu'elles produisent gênent les efforts de développement, renforcent la pauvreté et la précarité au sein de nos jeunes Etats et réduisent deux ressources vitales de l'homme : la terre et l'eau.

Au Togo, les différents diagnostics réalisés révèlent que le pays est confronté à des problèmes environnementaux aux causes multiples. En effet, la pression extrême qui s'exerce sur l'environnement et les ressources naturelles se manifeste, entre autres, par un déboisement évalué à 15.000 ha par an, une dégradation accélérée des terres, la récurrence des catastrophes naturelles, l'envasement des cours et plans d'eau, la raréfaction de plusieurs espèces de faune et de flore et l'accroissement des pollutions et nuisances diverses. Cette situation a accentué la baisse de la productivité agricole et donc des revenus et a généré une précarité des conditions de vie.

Les besoins croissants de la population associés à des conditions climatiques contraignantes et un déclin permanent de la fertilité des sols, ont conduit à de profondes modifications de l'environnement.

Pour répondre efficacement à cette situation, notre gouvernement a élaboré en 2010 le Programme National d'Investissement des Ressources Forestières (PNIERN), arrimé à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, qui constitue le cadre national de référence de développement du Togo.

Ce programme a pour ambition de créer dans notre pays, à l'horizon 2050, un environnement sain ; de permettre aux populations de maîtriser les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et ainsi atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté.

Son objectif est de réduire les catastrophes, la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des actions d'atténuation dans les secteurs clés du développement.

Ce programme vise, par ailleurs, à améliorer l'environnement des établissements humains en milieu urbain, semi-urbain et rural. Afin d'améliorer le cadre de vie de la population togolaise dans toute sa diversité, le gouvernement du Togo entend, entre autres, assurer le renforcement de la gestion environnementale des communes urbaines et rurales et la lutte contre les pollutions et nuisances.

Mesdames et Messieurs,

La situation est préoccupante partout ailleurs. Au Togo, par exemple, la variation constatée des paramètres climatiques est à l'origine de nombreuses maladies vectorielles comme le paludisme, affection qui constitue la première cause de consultation au Togo, l'onchocercose, et d'autres maladies d'origine hydrique telles que le choléra, les maladies des voies respiratoires, les méningites ainsi que la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans certaines régions vulnérables.

D'autre part la vitesse de l'érosion côtière est de 5 à 10 mètres en moyenne par an dans certaines zones et se traduit par la perte de la superficie dans, la destruction des habitations des communautés riveraines et même des infrastructures. Pour ralentir le danger, le gouvernement a fait construire deux importants ouvrages de stabilisation de la côte, notamment, un revêtement de 500 m de berges avec une aire de stationnement et neuf épis de 3,5km, pour un coût de 3 milliards de FCFA, réceptionnés personnellement le 25 avril dernier par le Chef de l'Etat. C'est dire que les ambitions que le Togo porte sur l'environnement sont à la mesure des défis qu'il s'est lancés pour ce secteur.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement, le gouvernement togolais, sous l'impulsion du Président de la République a adhéré aux différentes initiatives du cadre d'adaptation de la santé publique aux changements climatiques, à travers la mise en place des organes formels de coordination comme le Comité National de Coordination Intersectoriel, le Comité National de l'Eau, la Commission Nationale du Développement Durable, le Comité Interministériel de Pilotage de la Politique et des Stratégies Nationales de la Gestion Intégrée des Ressources Environnementales, le Partenariat National de l'Eau du Togo...

Par ailleurs, la politique des grands travaux initiée par le Président de la République, qui vient de doter notre capitale Lomé ainsi que d'autres villes du pays d'importants réseaux routiers et d'ouvrages d'assainissement, offre non seulement un meilleur cadre de vie aux populations bénéficiaires, mais également permet de réduire les risques liés aux inondations.

Il faut également souligner que des documents stratégiques ont été adoptés dans ce cadre, notamment le Code de la santé publique et le Code de l'environnement.

Des programmes et projets sur la santé et l'environnement ont été élaborés, dont les objectifs sont en accord avec les principales politiques de développement du Togo, en l'occurrence le document de Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (SCAPE), les documents de politiques et plans d'action de l'environnement et de la santé publique qui prennent en compte les composantes comme l'évaluation des risques et des capacités, le renforcement des capacités, la surveillance intégrée de l'environnement et la santé, la riposte, la recherche, le suivi/évaluation, la coordination et la gestion.

Ces différentes dispositions prises sont en adéquation avec le Cadre d'Action Global pour l'Assainissement et l'Approvisionnement en Eau, représentant l'organe de référence au plan international, qui vise à accompagner les pays dans la mise en œuvre des interventions liées à la thématique « Santé et Environnement ».

Malgré les efforts consentis par le Togo, un certain nombre de défis reste à relever, notamment :

- le renforcement des interventions de lutte contre les changements climatiques liées à la santé ;
- le renforcement de la sensibilisation des acteurs ;
- la mobilisation des ressources sur la thématique « Santé et Environnement » ;
- le renforcement de la coordination des interventions.

Je voudrais ici adresser ma gratitude à toute la communauté internationale pour les différents engagements pris en faveur de la lutte contre le changement climatique, ainsi que l'appui technique et financier mobilisé au profit du Togo au cours de ces dernières années.

Je sollicite une fois encore le renforcement de l'assistance des différents partenaires pour relever les défis auxquels nous sommes toujours confrontés.

Mesdames et Messieurs,

La question des changements climatiques est une réalité quotidienne, une menace et un défi mondial face auquel, il faut une mobilisation de tous, individuellement et collectivement, de manière harmonisée dans une vision commune, mais partagée, pour parer à l'évolution inquiétante de ce phénomène.

Les changements climatiques sont un phénomène qui vise à priver totalement l'homme de ses droits les plus indispensables tels que le droit à l'habitat, le droit à la nourriture, le droit à l'épanouissement et au divertissement.

Je me réjouis donc que ce thème puisse retenir l'attention de la présente session de notre organisation commune et espère que les approches et résolutions, au terme de cette rencontre, feront véritablement avancer la cause de la santé des populations dans le monde mais surtout dans les pays africains.

Je ne saurai terminer mon propos sans rendre un hommage mérité à la Directrice Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé, pour le leadership et l'efficacité avec lesquels elle gère les différents problèmes de santé publique auxquels le monde est confronté.